

**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 juillet 2022**

N° : 2022-73
OBJET : Convention pour le scellement de poteaux d'arrêts de bus du réseau de transport en commun Colibri entre le Symalim et la CCMP

Date de la convocation : **Mardi 28 juin 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote : 72
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13,5
	Votant·e·s : 23	en droits de vote : 85,5

Liste des présent·e·s :	nombre de votes /délégué·e
METROPOLE DE LYON	M. Athanaze 5
	M. BENZEGHIBA 5 + 5
	Mme Creuze 5 + 3
	Mme Dehan 5
	MME EL FALOUSSI 5
	M. GOMEZ 5
	MME GROSPERRIN 5
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4
	M. VERMEULIN 4 + 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA 3

MEYZIEU	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	
VAULX-EN-VELIN	M. QUINIOU	3
JONAGE	M. FISCHER	3
MIRIBEL	M. BARGE	2
BEYNOST	M. LADOUCE	2
JONS	M. MANCINI	1
NEYRON	MME LE GREN	1
NIÉVROZ	M. BRIERE	1 +1,5
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. THIEBAUT	1
THIL	M. GOUBET	1
	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Larive à M.Brière / M.Brissard à M.Vermeulin / M.Gomez à M.Benzeghiba / M.Fischer à Mme. Creuze

Madame la Présidente expose,

La Communauté de Commune de Miribel et du Plateau (CCMP) a développé un réseau de transports en commun nommé « Colibri ».

Depuis juillet 2017, la Ligne « Grand Parc » de ce réseau relie la Côtière et le Grand Parc Miribel Jonage durant la période estivale (juillet – août).

La convention proposée permettra le scellement de 5 poteaux de signalétique sur le domaine du Symalim. En effet, jusqu'à présent des poteaux provisoires sont installés chaque année.

La convention ne comporte pas de contrepartie financière, et précise que la CCMP assure le financement de l'opération d'investissement ainsi que les charges d'entretien, de remplacement et de renouvellement des poteaux.

Les poteaux seront localisés aux 3 arrêts suivants :

- Arrêt « Grand Parc L'atol' », 1 poteau (sens Est Ouest) - terminus
- Arrêt « Grand Parc Le Morlet », 2 poteaux (1 par direction)
- Arrêt « Grand Parc Centres Equestres », 2 poteaux (1 par direction) – non PMR

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention tripartite avec la CCMP et la SPL Segapal relative au scellement de poteaux d'arrêts de bus du réseau de transport en commun Colibri telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

